



Séparation avec mon amie + enfant

Par **Laurent**, le **10/01/2009** à **23:07**

Bonjour mon amie et moi sommes sur le point de nous separer nous avons une petite fille de 4 ans que nous avons reconnu tous les 2 de plus nous avons achete un appartement en commun rnquestion qui aura la garde de notre fille ? si c'est mon amie a t elle le droit de partir loingrnpour l appartement que ce passe t il ? peux t elle le garder ? comment ?rnmerci

Par **Marion2**, le **11/01/2009** à **00:13**

Bonsoir,rnrnPour votre petite fille, il faut saisir en recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance. Celui-ci fixera la garde de l'enfant ainsi que le droit de visite et d'hébergement pour l'autre parent, ainsi que le montant de la pension alimentaire.rnPour l'appartement, si l'un de vous deux veut le garder, il faudra qu'il règle à l'autre la part qui lui revient.rnQuant à votre amie, elle peut partir où elle le souhaite.rnrnPour le Juge aux Affaires familiales, dans la mesure où vous n'êtes pas mariés, un avocat n'est pas nécessaire.rnrnBien cordialement

Par **Laurent**, le **11/01/2009** à **10:48**

Merci Laure pour votre réponse aussi rapidernje me permetrais de vous recontacter si j'ai d'autres questions rnmerci Laurent